



Charte pour l'accueil d'un poète en bibliothèque

Le moment de la rencontre

Les poètes sont rémunérés en droits d'auteur par la Semaine de la poésie, qui les facture ensuite aux structures qui accueillent. **Le tarif forfaitaire est de 405€** pour une heure environ et **25 € d'adhésion** par établissement soit **430€ au total**. Nous joindre si vous rencontrez des difficultés budgétaires.

Le lieu de la rencontre devra être accueillant pour partager ce moment de convivialité. Des tables, des chaises devront être installées avant l'arrivée du poète, pour lui et le public. Sur la table du poète seront réunis les livres en votre possession.

Merci de veiller à bien indiquer le lieu de la rencontre par une signalétique claire et visible.

Les livres et recueils du poète reçu ainsi que d'autres poètes invités durant La Semaine de la poésie seront mis à disposition des usagers et/ou feront l'objet d'une table de présentation spécifique au sein de l'établissement.

Le rapprochement avec votre libraire est fortement conseillé pour une table de ventes. Le public appréciera un moment de dédicace après la lecture-rencontre.

Les modalités de transport et de restauration sont prévues avec rigueur entre les établissements. Les déplacements, les repas partagés sont bien souvent des moments informels d'échanges d'une grande richesse.

Engagement de prise en charge matérielle et financière

La Semaine de la Poésie	Etablissement accueillant le poète
▶ Hébergement ▶ Frais de transport du poète (domicile/Clermont/domicile).	▶ Adhésion obligatoire à l'association La Semaine de la poésie : 25€ par établissement. ▶ Tarif forfaitaire de la rencontre sur facturation de La Semaine de la poésie : 405€. ▶ Déplacements (du lieu d'hébergement à l'établissement, d'un établissement à un autre, retour) ▶ Repas de midi ou du soir en se coordonnant avec les autres établissements accueillant le poète le même jour ▶ Mettre les livres du poète à disposition des usagers